

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF**DELIBERATION n°49/2017****OBJET : GEMAPI – DISSOLUTION DU SIAQUEBA**

| | |
|---------------------------|----|
| Conseillers en exercice : | 23 |
| Présents : | 12 |
| Excusés : | 11 |
| Pouvoirs : | 5 |
| Votants : | 17 |

SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le jeudi 16 novembre, à vingt heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 9 novembre 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, Martine LIPUMA, Pierre BRANCATO, Sylvie DAVILLER, Adjointe, Mesdames, Messieurs : Jean-Marie BELLONE, Claudine NAVARRO, Hélène GARDET, Colette ZALMA, Christine VAUTRIN, Eric ROMAN, Jean-Louis MILLO, Jean-François PIOVESANA, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Emile BEZZONE qui a donné pouvoir à Martine LIPUMA, Christian GORACCI qui a donné pouvoir à Pierre BRANCATO, Laurence MARGAILLAN qui a donné pouvoir à Emmanuel DELMOTTE, Jean-Pierre MAURIN, Christian FARALDI, Olivia LEVINGSTON qui a donné pouvoir à Sylvie DAVILLER, Virginie CHABERT, Grégory MARCUCCI, Annie BARBIER, Aline ZANI qui a donné pouvoir à Jean-Louis MILLO, Théodore PAPPALO.

SECRETAIRE DE SEANCE : Sylvie DAVILLER

VU le code général des collectivités territoriales et plus particulièrement les articles L5212-33 et L. 5711-1 ;

VU la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (Loi MAPTAM) ;

VU la loi n° 2015-991 du 7 août portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe) ;

VU l'arrêté du 3 décembre 2015 portant approbation du Schéma Directeur d'Aménagement et de gestion des Eaux du bassin Rhône (SDAGE) ;

VU l'arrêté du 20 janvier 2016 relatif au contenu des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux fixant la réalisation, d'ici le 31 décembre 2017, de la stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau (SOCLE) ;

VU l'arrêté du 7 décembre 2015 portant approbation du Plan de Gestion des Risques d'Inondations (PGRI) du bassin Rhône Méditerranée ;

VU l'instruction ministérielle du 7 novembre 2016 rappelant les principes de cohérence hydrographique, de renforcement des solidarités financières et territoriales et de rationalisation du nombre des syndicats ;

VU les statuts du SIAQUEBA ;

VU les statuts du SMIAGE ;

CONSIDERANT que la loi NOTRe organise une nouvelle répartition des compétences en matière de GEMAPI ;

CONSIDERANT que le Département des Alpes Maritimes et les intercommunalités se sont engagés au sein du SMIAGE Maralpin, pour la gestion intégrée des milieux aquatiques et la prévention des inondations ;

CONSIDERANT que par courrier du 15 juin 2017 le Préfet des Alpes Maritimes a demandé au président du Syndicat Intercommunal pour la Qualité des Eaux de la Bague et de ses Affluents (SIAQUEBA) de mettre en œuvre soit la procédure de dissolution du syndicat, soit la procédure de transfert direct du syndicat au SMIAGE Maralpin pour une mise en œuvre au 1^{er} janvier 2018 ;

CONSIDERANT que la commune de Châteauneuf est membre du SIAQUEBA et que la procédure de dissolution est privilégiée ;

CONSIDERANT qu'il faudra en conséquence répartir l'actif, le passif et la trésorerie du SIAQUEBA entre ses membres ;

CONSIDERANT que ce partage sera réalisé ultérieurement lorsque les données seront disponibles ;

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire, entendu, et après en avoir délibéré :

APPROUVE le principe de la dissolution du SIAQUEBA au 31 décembre 2017 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à entamer toutes les démarches nécessaires, ainsi qu'à signer tous les actes ou documents à intervenir en exécution de la présente délibération.

15 Votes *POUR*

2 abstentions (*Jean-Louis MILLO, Aline ZANI*)

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Emmanuel DELMOTTE

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été
Effectuées le
Et la délibération expédiée à la
Sous-préfecture le

30 NOV. 2017

28 NOV. 2017

